Publié sur www.creuse.fr le 28/10/2026

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 023-222309627-20261023-CD2026_0100-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SÉANCE DU 23 OCTOBRE 2026

DELIBERATION N°CD2026-10/4/24 DOSSIER N°7721	CENTRE CULTUREL ET ARTISTIQUE JEAN LURCAT D'AUBUSSON - PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

Etaient présents :
Eric BODEAU, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Lucette CHENIER, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :
Philippe BAYOL à Lucette CHENIER
Thierry BOURGUIGNON à Isabelle PENICAUD
Catherine DEFEMME à Thierry GAILLARD
Hélène FAIVRE à Laurent DAULNY
Patrice FILLOUX à Marinette JOUANNETAUD
Marie-France GALBRUN à Jean-Jacques LOZACH
Mary-Line GEOFFRE à Eric BODEAU
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Patrice MORANCAIS à Catherine GRAVERON
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction du Patrimoine Immobilier et de la Construction*

RAPPORTEUR : Mme Valérie SIMONET

OBJET : CENTRE CULTUREL ET ARTISTIQUE JEAN LURCAT D'AUBUSSON - PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

♦♦♦♦♦♦♦♦

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L3211-1 ;
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil départemental de la Creuse,

Publié sur www.creuse.fr le 28/10/2026

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 023-222309627-20261023-CD2026_0100-DE

VU l'article L. 1111-4 du CGCT ;
VU le CGPPP ;
VU la loi ELAN du 23 novembre 2018 et le décret tertiaire du 23 juillet 2019 ;
VU le rapport CD2026-10/4/24 de Madame la Présidente du Conseil départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Solidarités territoriales et Développement durable,

Décide :

- d'approuver le projet de rénovation énergétique et fonctionnelle du Centre Culturel et Artistique Jean Lurçat à Aubusson ;

- d'adopter le plan de financement prévisionnel de l'opération tel que présenté ci-dessous :

Dépenses HT		**Recettes HT**	
Honoraires et études	568 955 €	Etat DRAC (PPC2)	2 000 000 €
Travaux	3 579 000 €	Etat DSID	480 000 €
Aléas	147 045 €	Région Nouvelle-Aquitaine	650 000 €
		Autofinancement	1 165 000 €
TOTAL	**4 295 000 €**	**TOTAL**	**4 295 000 €**

- de solliciter une subvention de **2 000 000 €** auprès de l'État au titre des crédits alloués à la DRAC dans le cadre du Plan Particulier pour la Creuse n°2 ;

- d'utiliser la subvention de **480 000 €** obtenue auprès de l'État au titre de la DSID 2024 ;

- de solliciter une subvention de **650 000 €** auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine au titre du Règlement d'aide aux équipements culturels ;

- d'autoriser Madame la Présidente du Conseil départemental, ou son représentant, à signer tout document nécessaire au dépôt des demandes de subvention et à la réalisation de cette affaire, notamment le lancement des études et des travaux.

Pour l'ensemble des décisions.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

Valerie SIMONET
Présidente du Conseil
Départemental
28 oct. 2026